

# RAPPORT ACTIVITÉS FORMATIONS



CONSEIL

2021



ARCHITECTURE



URBANISME



ENVIRONNEMENT

# SOMMAIRE

## SE FORMER AVEC LE CAUE DE L'AIN

### FORMER

- LES ELUS ET LES PROFESSIONNELS
- LES PROFESSIONNELS

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

- L'EQUIPE
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

# SE FORMER AVEC LE CAUE DE L'AIN

*« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités.. ». (Article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture).*

## LA CERTIFICATION « QUALIOPi »

Durant l'année 2021, les deux référentes formation du CAUE se sont attelées à préparer la certification Qualiopi qui permettra de faire perdurer le remboursement des formations que nous organisons. Cette certification a pour objectif de garantir la qualité des offres de formation en France.

### Qu'est-ce que Qualiopi ?

A partir de janvier 2022, les organismes de formations ont l'obligation de certification lorsqu'ils sollicitent des fonds publics et ou des fonds mutualisés/paritaires (loi du 5/09/2018).

Cette certification apporte la preuve qu'ils dispensent des prestations de qualité. Elle se réalise selon le Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPi qui comporte **7 critères répartis en 32 indicateurs**.

Les 7 critères portent sur :

- Informer les publics // Offre de formation ;
- Concevoir la prestation // organisation des formations ;
- Mettre en œuvre l'action de formation // gestion des stagiaires ;
- Mobiliser les moyens nécessaires // moyens pédagogiques ;
- Maîtriser les compétences des personnels // gestion des formateurs ;
- Effectuer une veille de son environnement ;
- Se faire évaluer pour s'améliorer.

Le CAUE de l'Ain est concerné par 23 indicateurs.

La certification Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPi s'étend sur un cycle de 3 années composé d'un audit initial et d'un audit de surveillance à mi-parcours. Pour l'audit, le CAUE doit fournir des preuves de conformité au Référentiel National Qualité.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la catégorie d'actions suivantes :  
**Actions de formation**

# SE FORMER AVEC LE CAUE DE L'AIN

**Le CAUE « contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »**

*(Article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture)*

A l'heure où les citoyens cherchent à vivre dans des territoires porteurs de sens, un défi écologique majeur est à relever dans les domaines de l'aménagement, du patrimoine et du développement durable.

Depuis 40 ans, le CAUE de l'Ain œuvre quotidiennement à l'aménagement de la qualité de vie. Engagé, attentif au vivre ensemble et interlocuteur de terrain, il propose de vous transmettre son expérience, de vous initier à ses savoirs et ses savoir-faire à travers un programme de formation résolument tourné vers la transition qui s'impose à notre époque.

Ce programme vise à vous éclairer et vous doter de connaissances pour façonner, efficacement et harmonieusement, un avenir pérenne de nos territoires.

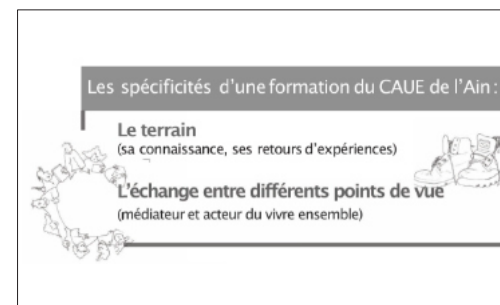
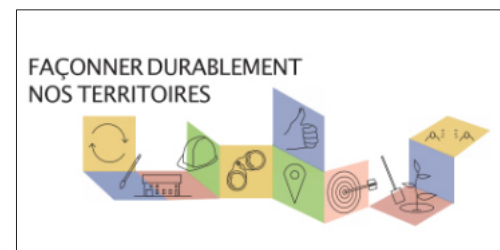
Depuis 2020, le CAUE propose un catalogue se composant de 4 modules brossant, avec humilité, une partie de ce vaste sujet.

Ces modules sont indépendants et s'articulent autour d'un « programme 4 saisons » :

- le patrimoine bâti, reconversion et réemploi,
- la couleur dans les rues,
- le paysage et les projets d'aménagements,
- le projet de A à Z.

Le CAUE organise également sur demande des formations sur mesure. Ainsi en 2021, nous avons organisé une formation intitulée "S'approprier l'atlas des paysages de l'Ain". Cette formation a été donnée dans le cadre du partenariat entre la Direction Départementale des Territoires de l'Ain et le CAUE de l'Ain. Elle a eu lieu en distanciel.

Pour 2022, une formation intitulée « Densification spontanée en BUCOPA » sera organisée à destination des élus, techniciens, les instructeurs de permis de construire, ou toute personne qui travaille sur ce thème faisant partie du périmètre du SCoT BUCOPA. La formation est dispensée dans le cadre du partenariat entre le Syndicat Mixte du BUCOPA et le CAUE



# FORMER LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS



## « RECONVERSION ET RÉEMPLOI DU PATRIMOINE BÂTI »

Formation en présentiel (prévue initialement en 2020 et reportée en raison des conditions sanitaires)  
10, 11 et 18 Juin 2021

Cette formation de 3 jours en présentiel, avait pour objectif de permettre de **déceler la valeur patrimoniale** et le **potentiel d'un lieu** afin d'accompagner sa transformation.

Elle est destinée plus particulièrement aux élus, techniciens, maîtres d'oeuvres, ou instructeurs de permis de construire.

En amont de la formation, des outils «padlet» ont été mis en place pour permettre aux participants d'enrichir et tester leurs connaissances sur la thématique.

Les deux premiers jours, consacrés à la partie plus théorique, se sont déroulés à l'Abbaye d'Ambronay. Guy DESGRANDCHAMPS, architecte du patrimoine, praticien installé en Haute-Savoie a guidé les participants, au travers de son expérience, pour leur apprendre à « déceler la valeur patrimoniale d'un lieu ».

La dernière partie de la formation a eu lieu le 18 Juin. Les participants ont mis en pratique leurs connaissances avec des exercices de terrain à Ambronay, accompagné par Emilie SCIARDET, Architecte des bâtiments de France.

12 personnes ont participé à cette formation.

### Objectif de formation :

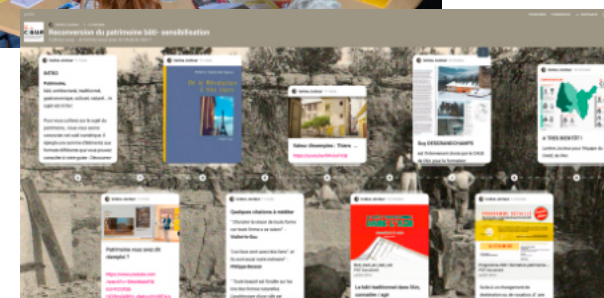
Permettre en situation professionnelle de déceler la valeur patrimoniale d'un lieu.

### Profils des participants :

- 4 personnes d'une commune (2 élus, 2 techniciens),
- 2 techniciens du Conseil départemental de l'Ain - service patrimoine,
- 4 architectes,
- 2 maîtres d'oeuvre.

### La formation en chiffres :

- Sur les 50% de réponses au questionnaire, 100% des apprenants ont estimé que la formation avait assez, voire beaucoup, contribué à leur connaissance sur la reconversion et le réemploi du patrimoine bâti.



**PROGRAMME DÉTAILLÉ**  
Reconversion et réemploi du patrimoine bâti  
à Bronchales-le-prieuré

**10, 11 ET 18 JUIN 2021**

**caue** **FORMATION 2021**



# FORMER LES PROFESSIONNELS

## ■ ■ ■ « S'APPROPRIER L'ATLAS DES PAYSAGES DE L'AIN » Formation en distanciel organisée pour les agents de la DDT de l'Ain Jeudi 6 Mai 2021

A la demande de la DDT de l'Ain, le CAUE a mis en place une formation sur-mesure pour 15 agents. L'objectif était de leur **faire connaître l'Atlas des paysages de l'Ain** mis à jour par le CAUE et de leur **donner les outils pour l'utiliser dans les projets de territoire**.

Après un cours sur les notions de paysage et les différentes échelles d'analyse, les participants ont été mis en situation au travers d'exercices pratiques. Ils ont pu alors, s'approprier le site internet de l'atlas pour en faire un véritable outil de travail.

### Objectif de formation :

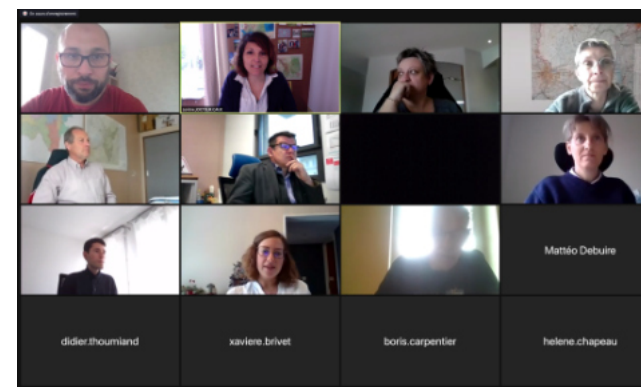
Utiliser l'atlas des paysages de l'Ain dans les projets de territoire.

### Profils des participants :

- 5 personnes du Service Urbanisme et Risques (SUR),
- 2 personnes du Service Connaissances Etudes et Prospectives (SCEP),
- 1 personne du Service Animation des Politiques sur les Territoires,
- 3 personnes chargé de mission territorial,
- 1 personne collaboratrice du pôle animation ADS,
- 3 personnes dont le service n'a pas été mentionné

### La formation en chiffres :

- Sur les 87% de réponses au questionnaire, plus de 92% des apprenants ont estimé que la formation avait assez, voire beaucoup, contribué à leur connaissance sur l'atlas des paysages.





## FORMATION "Travailler en réseau avec S-PASS Territoires"

Formation interne  
29 juin, 1<sup>er</sup> et 6 juillet 2021

Le CAUE de l'Ain est adhérent depuis 2015 à S-Pass Territoires, la plateforme collaborative et participative du cadre de vie.

Depuis décembre 2018, il organise les formations de cet outil, en collaboration avec le CAUE du Nord.

Ces formations visent à **faire monter en compétence les CAUE**, leurs partenaires et leurs publics pour favoriser le travail **en réseau et aider au déploiement de la plateforme dans les territoires.**

En 2021, le CAUE de l'Ain a organisé une formation pour 4 de ses salariés nouvellement arrivés.

### Objectifs de formation :

- comprendre la philosophie, les valeurs et le fonctionnement de la plateforme,
- prendre en main concrètement la plateforme, de la production de contenus à l'animation,
- asseoir une culture commune du travail en réseau pour impliquer les partenaires et publics du cadre de vie,
- mesurer sa responsabilité éditoriale.

### Profils des participants :

- 1 personne qui est le directeur du CAUE,
- 3 chargés d'études dont 2 architectes-conseillers et 1 paysagiste-conseillère du CAUE.

### La formation en chiffres :

- 3 participants ont répondu au questionnaire de fin de formation.
- 33,3% des apprenants ont trouvé le rythme et le format approprié et 66,7% l'ont trouvé tout à fait approprié.
- 100% des apprenants ont été très satisfaits du contenu de la formation.
- La formatrice et l'expert ont été à 100% très pédagogues.



# LA VIE DE L'ASSOCIATION L'EQUIPE AU 1ER JANVIER 2022

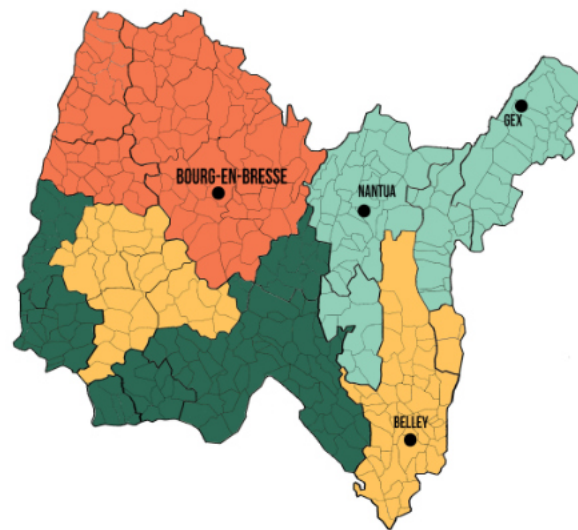
01  
Ain  
**ca.u.e**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement de l'Ain

34 rue Général Delestraint  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
tél. : 04 74 21 11 31  
contact@caue-ain.com  
**www.caue01.org**



**Baptiste MEYRONNEIC**

Directeur du CAUE  
Ingénieur - Architecte



## Les chargés d'études territoriaux

### Nord Val-de-Saône / Bresse



112 communes  
3 intercommunalités  
CA Bassin de Bourg-en-Bresse  
CC Bresse et Saône  
CC de la Vexy

**Sandrine HOUDIN, architecte-conseillère**

### Dombes / Sud Bugey



82 communes  
3 communautés de communes  
CC Dombes,  
CC Bugey Sud,  
CC Usse et Rhône

**Anne SELVA, architecte-conseillère**

## PÔLE CONSEILS ET TERRITOIRE

### Nord Bugey / Pays de Gex



81 communes  
3 intercommunalités  
CA Haut-Bugey  
CC Pays Ballegardien,  
CA du Pays de Gex

**Matthieu VIGUË, architecte-conseiller**

### Sud Val de Saône/Côtière/Plaine de l'Ain



116 communes  
6 communautés de communes  
CC Val de Saône-Centre  
CC Dombes Saône Vallée  
CC Mirois-Plateau  
CC Côtière-Montluel  
CC Plaine de l'Ain  
CC Rives de l'Ain - Pays de Cerdon

**Bruno SAVI, architecte-conseiller**

## Les chargés d'études thématiques

En appui aux chargés d'étude territoriaux sur l'ensemble du département



Patrimoine - Centre bourg  
Bâtements remarquables

**Sylvain PONS, architecte-conseiller**



Paysage - Environnement  
Formation - Sensibilisation  
Publics Collectivités / Professionnels

**Lorène JOCTEUR, paysagiste-conseillère**



Conseil aux particuliers  
en appui sur l'ensemble du département

**Lucas MAIZERAY, architecte-conseiller**



Paysage - Environnement  
Sensibilisation  
Jeune public / scolaires

**Agathe MERIAUX, paysagiste-conseillère**

## PÔLE FORMATION ET SENSIBILISATION

## L'équipe support

Secrétaire-comptable  
Référente Ressources Humaines



**Marie-Noëlle GUICHARDON**

Assistante  
Secrétariat-accueil



**Laure PAGANI**

Chargée de communication  
Référente Événementiel



**Nathalie GRANGE**

Chargée de documentation  
Référente formation



**Nathalie LEQUY**

## PÔLE DIFFUSION ET VALORISATION



# LA VIE DE L'ASSOCIATION

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022



Le Conseil d'Administration est composé de représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professions concernées, de personnes qualifiées, représentant élu par l'ensemble du personnel de l'association, membres élus au scrutin secret.

### I - QUATRE REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

membres de droit

M. **Guillaume FURRI**, Directeur Départemental des Territoires de l'Ain  
Mme **Emilie SCIARDET**, Architecte des Bâtiments de France,  
Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain  
Mme **Marilyne REMER**, Directrice académique des services de l'éducation nationale

### II - SIX REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

désignés par le Conseil Départemental en juillet 2021

Mme **Véronique BAUDE**, Conseillère Départementale du canton de Gex, première adjointe à la mairie de Divonne-les-Bains, Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée à la jeunesse, aux collèges, à l'éducation et à l'enseignement supérieur.

M. **Alain CHAPUIS**, Conseiller Départemental du canton de Saint-Etienne-du-Bois, Maire de Saint-Etienne-du-Bois

M. **Henri CORMORECHE**, Conseiller Départemental du canton de Villars-les-Dombes, Maire de Mionnay

Mme **Clotilde FOURNIER\*\***, Conseillère Départementale du canton d'Attignat, Maire de Saint-Sulpice, Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée à l'insertion, à l'emploi, à l'habitat et au logement

Mme **Anne-Laure OLLIET**, Conseillère Départementale du canton de Valserhône

Mme **Martine TABOURET\***, Conseillère Départementale du canton de Ceyzériat, Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée à la démographie médicale et à l'autonomie

### III - QUATRE REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES

désignés par le Préfet en Octobre 2021

M. **Christian COLLARD\***, Architecte DPLG, Président de l'Association des Architectes de l'Ain

M. **Mathieu BIELOKOPYTOFF**, vice-président de la Fédération du Bâtiment et T.P. et représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain (CCI 01)

M. **Jacques GERBE\***, Architecte DPLG

M. **Gilbert STORTI**, Ingénieur et Architecte spécialisé dans le bois

### IV - DEUX PERSONNES QUALIFIÉES

désignées par le Préfet en Octobre 2021

Mme **Catherine MAILLET**, représentant l'Association "Patrimoine des Pays de l'Ain"  
Mme **Stéphanie PERRIN-CHANEL**, Architecte, Vice-Présidente du Conseil Régional l'Ordre des Architectes Auvergne Rhône-Alpes (CROA)

### V - UN REPRÉSENTANT ÉLU PAR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION

siégeant avec voix consultative

M. **Bruno SAVI**, Architecte-Conseiller

### VI - SIX MEMBRES ÉLUS AU SCRUTIN SECRET PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

élus à l'assemblée générale de Septembre 2021

M. **Georges AGHADJANIAN**, représentant la Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment de l'Ain (CAPEB 01)

M. **Philippe COUTURE**, délégué départemental pour l'Ain de Vieilles Maisons Françaises (VMF 01)

M. **Alain GROS\***, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain (UDAF 01)

M. **Romain HUMBERT**, entrepreneur, représentant l'Union des Entrepreneurs du Paysage des régions Rhône-Alpes et Auvergne

M. **Régis IMBERT**, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine (secteur du Bugéy-Pays de Gex)

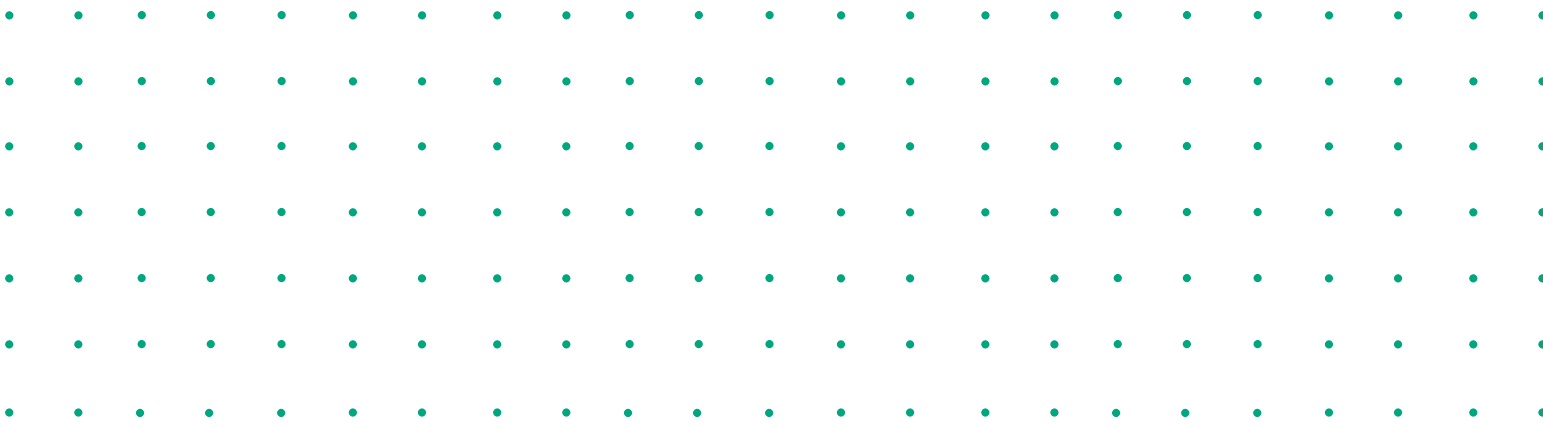
M. **Pascal PRUNIAUX**, Géomètre-Expert, représentant la Chambre Syndicale des Géomètres-Experts du département de l'Ain

### AUTRES MEMBRES : avec voix consultative

M. **Baptiste MEYRONNEINC**, Directeur du C.A.U.E. de l'Ain

\*\* : Présidente du CAUE de l'AIN, élue par le Conseil d'Administration le 12 juillet 2021

\* : Membres du Bureau



Conseil d'Architecture d'Urbanisme  
et d'Environnement de l'Ain

34 rue du Général Delestraint  
01000 Bourg en Bresse

04 74 21 11 31 - [contact@caue-ain.com](mailto:contact@caue-ain.com)  
[www.caue01.org](http://www.caue01.org)



Mai 2022  
Mise à jour septembre 2022